

## V – CAPACITE D'INITIATIVE (Personnels opérationnels)

Sous critères	Définitions	Attitude 1	Attitude 2	Attitude 3	Attitude 4	Attitude 5
<b>Capacité à concevoir et à proposer des initiatives permettant d'améliorer la manière de servir</b>	<p><i>Savoir surmonter des difficultés sans attendre des instructions de la part des supérieurs</i></p> <p><i>Savoir prendre des risques dans le respect du cadre législatif</i></p>	<p>N'attend que des instructions pour agir</p> <p>Ne prend aucune initiative</p>	<p>Tente de prendre des initiatives mais, ne va pas au bout de ce qu'il entreprend</p>	<p>Sait entreprendre mais manque de confiance en lui-même</p>	<p>Malgré l'insuffisance des moyens, parvient à faire de bons résultats</p> <p>A de l'initiative et de la détermination</p>	<p>A l'art de surmonter des difficultés</p> <p>Prend des initiatives dans le respect de la réglementation</p> <p>A beaucoup d'initiatives</p>